



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le ¹⁴ MAR. 2016

CABINET

Affaire suivie par : Linda SAYOUD

04 73 98 63 20

linda.sayoud@puy-de-dome.gouv.fr

La Préfète du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les maires du Puy-de-Dôme
*En communication à Madame la Secrétaire générale de
la préfecture et Madame et Messieurs
les sous-préfets d'arrondissement*

OBJET : Cérémonie du 19 mars 2016

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

P.J. : Message du Secrétaire d'État auprès du Ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire

La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars, « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». Cette date correspond à un hommage officiel de la Nation, rendu chaque année dans tous les départements et dans toutes les collectivités d'Outre-Mer.

Je vous remercie de veiller dans votre commune au bon déroulement de cette cérémonie officielle, au cours de laquelle vous donnerez lecture du message ministériel ci-joint. Ce message est le seul dont il devra être fait lecture. Je vous indique également que dans l'hypothèse où un membre du corps préfectoral, représentant de l'État, serait présent lors de cette cérémonie dans votre commune, il lui appartient de lire ce message.

Je vous rappelle que comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés. Vous veillerez à ce que l'état des drapeaux utilisés à cette occasion soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Danièle POLVÉ-MONTMASSON

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
Message du Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire
(19 mars 2016)

Nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre l'hommage de la Nation à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Après la violence d'une guerre qui ne disait pas son nom, le cessez-le-feu du 19 mars 1962 sonna comme la volonté commune du gouvernement provisoire de la République algérienne et de la France d'arrêter les combats, comme une promesse de paix. Il devait panser les plaies et faire taire les souffrances. Celles des millions de femmes et d'hommes, de familles, d'enfants qui avaient vécu avec cette guerre, dans cette guerre. Celles des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des membres des forces supplétives ou assimilés, des forces de l'ordre, originaires de métropole et d'Afrique du Nord. Celles des civils massacrés, déplacés, déracinés, abandonnés. Celles des prisonniers. Celles des disparus.

Le 19 mars fut un soulagement pour les familles du million et demi d'appelés du contingent ; n'oublions jamais les 25 000 qui ne sont pas revenus. Mais pour les Français d'Algérie, cette date annonçait aussi la fin d'une histoire séculaire, qui s'acheva dans la violence et, finalement, dans l'exil. Et pour les harkis qui avaient fait le choix de rester fidèles à la France, les mois qui ont suivi furent ceux des représailles, des massacres puis d'une fuite éperdue avec leurs familles pour rejoindre la métropole, où ils affrontèrent l'incompréhension et subirent la vie dans des camps d'hébergement.

La guerre d'Algérie fut pour la France l'épisode ultime de la décolonisation, après l'accession à l'indépendance des protectorats tunisien et marocain, dont nous célébrons cette année le 60^{ème} anniversaire. Cinquante-trois ans après le 19 mars 1962, notre monde a complètement changé, mais les souvenirs de cette époque restent vifs. Ils appartiennent désormais à notre histoire commune, et cette année doit donc être l'occasion de les valoriser afin que de la multiplicité des vécus naisse une compréhension partagée de notre passé, contre la tentation mortifère de la concurrence des mémoires.

Castellan 17